

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 29 juin 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. EL HASSOUNI

Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)**Membres absents** : M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - M. BORDAT**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Acquisition d'articles de quincaillerie et de petit outillage, de produits sidérurgiques, de matériels de plomberie et de chauffage, de matériels électriques et d'éclairage intérieur au nom du groupement de commande Ville - Centre Communal d'Action Sociale - Régie personnalisée de la Vapeur - Lancement de la consultation - Signature des marchés

Madame Durnerin, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'exécution de différents petits travaux d'aménagement ou d'entretien réalisés par l'ensemble des services de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale et de la régie personnalisée de la Vapeur, nécessite, chaque année, l'acquisition de fournitures diverses dont, notamment, des articles de quincaillerie et de petit outillage, de produits sidérurgiques, de matériels de plomberie et de chauffage, de matériels électriques et d'éclairage intérieur.

Ces achats, non programmés, sont effectués toute l'année en fonction des besoins exprimés. Ils sont réalisés par tous les services auprès des fournisseurs titulaires des différents lots.

Pour les lots n° 1 " articles de quincaillerie ", n° 4 " matériels de plomberie et de chauffage ", n° 5 " matériels électriques " et n° 6 " sources lumineuses pour éclairage intérieur ", il est nécessaire de sécuriser les approvisionnements, pour, d'une part, remplacer le matériel défectueux, dans la mesure où de nombreuses fournitures ne sont pas normalisées, d'autre part, bénéficier de la disponibilité du produit, facteur essentiel pour des raisons d'exploitation et de sécurité des bâtiments. Pour ces lots, il est proposé de désigner deux (lots n° 1, n° 4 et n° 6) et trois (lot n° 5) titulaires.

Le volume annuel des commandes prévisibles effectuées par les différents services justifie le recours à une procédure d'appel d'offres.

La structure des marchés à passer serait la suivante :

- lot n° 1 : articles de quincaillerie
- minimum : 20 000 € TTC

- maximum : 80 000 € TTC,
- lot n° 2 : petit outillage
 - minimum : 30 000 € TTC
 - maximum : 90 000 € TTC,
- lot n° 3 : produits sidérurgiques
 - minimum : 40 000 € TTC
 - maximum : 160 000 € TTC,
- lot n° 4 : matériels de plomberie et de chauffage
 - minimum : 35 000 € TTC
 - maximum : 100 000 € TTC,
- lot n° 5 : matériels électriques
 - minimum : 35 000 € TTC
 - maximum : 100 000 € TTC,
- lot n° 6 : sources lumineuses pour éclairage intérieur
 - minimum : 30 000 € TTC
 - maximum : 100 000 € TTC.

Ces marchés, fractionnés, passés sous la forme de marchés à bons de commande, seraient conclus pour une durée d'un an, renouvelables par reconduction expresse sans que leur durée ne puisse excéder quatre ans.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la mise en appel d'offres de l'acquisition d'articles de quincaillerie et de petit outillage, de produits sidérurgiques, de matériels de plomberie et de chauffage, de matériels électriques et d'éclairage intérieur nécessaires à l'entretien des divers bâtiments de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale et de la régie personnalisée de la Vapeur, dans les conditions proposées ;

2- m'autoriser à lancer la procédure, au nom du groupement constitué de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale et de la régie personnalisée de la Vapeur ;

3- m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;

4- m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;

5- dire que le montant des prestations sera réglé sur les crédits ouverts aux budgets des exercices à venir de chaque entité.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 7/07/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

07 JUIL. 2009



Pour Extrait Contre
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT